PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°75-2026-673

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives

75-2026-11-06-00019 - Arrêté 2026-01538 du 05 novembre 2026 portant modification de l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024 portant nomination au sein du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (3 pages) Page 3

Préfecture de Police

75-2026-11-06-00019

Arrêté 2026-01538 du 05 novembre 2026 portant modification de l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024 portant nomination au sein du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris

PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

%

ARRETE INTER-PREFECTORAL N°2026-1538
du 05 novembre 2026
portant modification de l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024
portant nomination au sein du Conseil départemental
de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et le Préfet de Police,
Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024, portant nomination au sein du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) de Paris ;

VU la délibération du Conseil de Paris lors de la séance des 16, 17, 18 et 19 juin 2026, portant désignation de représentants de la Ville de Paris au sein du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (CoDERST) ;

VU le courriel du 09 juin 2026, désignant le docteur Hélène SEMPERE au titre des personnalités qualifiées en remplacement du docteur Hervé LABORDE-CASTEROT pour siéger au sein du CoDERST en qualité de membre suppléant. Cette nomination a été approuvée par l'agence régionale de santé ;

VU le courriel du 11 juin 2026 désignant au titre d'experts dans le domaine de la prévention, le capitaine Hervé EUVRARD en qualité de membre titulaire et le colonel Julien-Bénigne ROLLET en qualité de membre suppléant ;

VU le procès-verbal du Conseil d'administration de l'Union des Pêcheurs de Paris du 12 juin 2026, désignant Madame Françoise BALLÉ au titre des représentants des associations agréées de pêche, en remplacement de Monsieur Louis POTTIER pour siéger au sein du CoDERST en tant que membre suppléant ;

VU le courrier du 28 août 2026 de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) désignant Monsieur Karl GLUCINA en qualité de représentant des professions ayant un lien avec les missions du CoDERST, en remplacement de Monsieur Pierre PIERONNE pour siéger au sein de cette instance en tant que membre suppléant ;

SUR proposition de la préfète, directrice de cabinet du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et de la directrice des usagers et des polices administratives de la préfecture de Police de Paris,

A R R Ê T E N T

Article 1er-

L'article 1er de l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024 susvisé est ainsi modifié :

- Le l° : Désignés par le Conseil de Paris :
Monsieur Adji AHOUDIAN, membre titulaire, et Mme Barbara GOMES, membre suppléant ;
Monsieur Maxime DES GAYETS, membre titulaire, et M. Luc LEBON, membre suppléant ;
Monsieur Irénée FREROT, membre titulaire, et M. Charles MERGEY, membre suppléant ;
Monsieur Jean-Noël AQUA, membre titulaire, et M. Sylvain MASCHINO , membre suppléant ;
Madame Marion-Emi ALIX, membre titulaire.

- Le 2° : Désignés par les associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement
-2eme alinéa : représentant l'Union des pêcheurs de Paris et de la Seine, Mme Catherine MIART, membre titulaire et Mme Françoise BALLÉ, membre suppléant.

- Le 3° : Désignés par les professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil :
-2ème alinéa : sur proposition de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau, M. Eric ISSANCHOU, membre titulaire et M. Karl GLUCINA, membre suppléant.

- Le 4° : Désignés au titre d'experts :
-1er alinéa : sur proposition de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, le Capitaine Hervé EUVRARD, membre titulaire et le Colonel Julien-Bénigne ROLLET, membre suppléant.

- le 5°: Désignés au titre de personnalités qualifiées :
-1er alinéa : sur proposition de l'agence régionale de santé, le Docteur Jérôme LANGRAND, membre titulaire et le Docteur Hélène SEMPERE, membre suppléant.

Article 2

L'article 2 de l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024 susvisé est ainsi modifié :

1° Désignés par le Conseil de Paris :
- M. Adji AHOUDIAN , membre titulaire et M. Charles MERGEY, membre suppléant
- Mme Marion-Emi ALIX membre titulaire.

3° Au titre de personnalités qualifiées :
- 1er alinéa :
–Docteur Jérôme LANGRAND, membre titulaire et Docteur Hélène SEMPERE, membre suppléant. Cette nomination a été approuvée par l'agence régionale de santé

Article 3

La préfète, directrice de cabinet du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et la directrice des usagers et des polices administratives de la préfecture de Police de Paris, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Île-de-France ainsi que sur le portail de publication des actes administratifs de la Ville de Paris, et

consultable sur le site de la préfecture de la région Île-de-France www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris le 05 novembre 2026

Le préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris

Patrice FAURE

SIGNÉ

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

Georges-François LECLERC

SIGNÉ